

# Demande d'envoi de documents et renseignements relatifs à l'Assemblée générale

**Vous pouvez vous procurer l'ensemble des documents et renseignements relatifs à l'Assemblée générale :**

- sur le site de la Société [www.groupe-casino.fr](http://www.groupe-casino.fr), à la rubrique *Investisseurs / Actionnaires / Assemblée générale* ; ou
- sur la plateforme VOTACCESS, accessible via le site <https://planetshares.bnpparibas.com> pour les actionnaires au nominatif ou via le portail Internet de l'établissement teneur de compte si celui-ci est connecté à VOTACCESS pour les actionnaires au porteur (*voir les conditions décrites page 37 de la brochure de convocation*).

Vous y trouverez en particulier les avis de réunion et/ou de convocation publiés au Bulletin des annonces légales obligatoires et dans le Journal d'annonces légales.

L'ensemble des informations et documents est disponible en version française et en version anglaise.

Il est également possible de recevoir, selon les modalités prévues par l'article R.225-88 du Code de commerce, ces documents par courrier électronique ou postal en retournant le formulaire ci-dessous à BNP Paribas Securities Services.



Assemblée générale ordinaire et extraordinaire  
des actionnaires du mardi 10 mai 2022

Formulaire à adresser à :

BNP Paribas Securities Services  
CTO, Service Assemblées  
Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex

Nom et prénom : .....

*Le cas échéant, représentant la société :* .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail <sup>(1)</sup> : .....@.....

Propriétaire de : ..... actions nominatives

..... actions au porteur  
*(joindre l'attestation de participation délivrée par l'établissement teneur de compte)*

Demande l'envoi des documents ou renseignements visés aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce, à l'exception de ceux qui étaient joints au formulaire de vote par correspondance ou par procuration,  en français  en anglais.

À ....., le .....2022

Signature

<sup>(1)</sup> Dès lors qu'un e-mail sera renseigné, l'envoi des documents sera effectué par courrier électronique.